

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article175>



Règles d'or et sécurité routière autour de la piscine

- EPS - Activités aquatiques -



Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2020

Date de parution : 13 septembre 2014

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

**Ces règles sont à aborder avec les élèves, en classe, avant le début du module.
Elles sont à respecter et à faire respecter par tous : élèves et adultes.**

Côté enseignant, le **plan de circulation dans l'établissement**, intégré au **POSS** (Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours) est à consulter. Le POSS définit le **sens d'utilisation des locaux** de l'établissement de bain. Ainsi, les classes ne peuvent pas se croiser et se mélanger. Les POSS des piscines de la circonscription de Saint Pierre de Chandieu sont publiés sur ce même site.

Par ailleurs, les **Règles du comportement piéton** ou encore les **Règles du passager d'un véhicule** peuvent être étudiées en classe à propos des **déplacements vers la piscine avec les élèves**.